



VILLE DE THURSO

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Secrétaire-trésorier et Directeur général de la susdite municipalité :
QUE : -

LE Conseil municipal de la Ville de Thurso, à sa séance ordinaire tenue par visioconférence le 14 février 2022, a adopté le règlement suivant :

N° 01-2022 : Règlement – Code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la Ville de Thurso.

AVIS PUBLIC est aussi donné que ledit règlement peut être consulté au <https://www.ville.thurso.qc.ca/municipalite/avis-publics/> ou demande de copie à secretariat@villethurso.ca ou au 819-985-2000 poste 2906 durant les heures régulières de bureau.

*DONNÉ à Thurso, Québec, ce quinzième jour
de février deux mille vingt-deux (2022).*

Jasmin Gibeau
Secrétaire-trésorier et Directeur général
VILLE DE THURSO